

jusqu'au 31 janvier 2020

Si vous déposez votre dossier à la préfecture **avant le 01 avril 2020**



Épreuves obligatoires



Compréhension orale 25 mn



Expression orale 12 mn



Durée de l'examen

0 h 37 mn



Niveau demandé

Niveau global B1 : Atteint
 calcul sur 2 compétences



Les attestations à 2 épreuves ne seront plus acceptées par les préfectures à partir du 01 avril 2020. Les personnes qui ne sont pas dispensées de test linguistique et qui ont un rendez-vous après cette date doivent s'inscrire à un TCF évaluant les quatre compétences demandées par le ministère.



Déclinaisons du TCF reconnues par le Ministère proposant les **4 compétences**



- ✓ TCF tout public
- ✓ TCF Carte de résident
- ✓ TCF Canada
- ✓ TCF Québec



Niveau minimum exigé pour chacune des quatre épreuves : B1

à partir du 01 avril 2020



Épreuves obligatoires



Compréhension orale 25 mn



compréhension écrite 45 mn



Expression écrite 30 mn



Expression orale 10 mn



Durée de l'examen

1 h 50 mn



Niveau demandé

Niveau global B1 : Atteint
 calcul sur 4 compétences